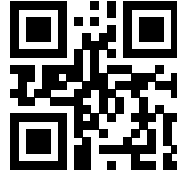


Ecrit par le 11 juillet 2026

# Mme DOUVIN Joëlle



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 21 mai 2021 sous réserves d'incidents**

Par testament olographe en date du 31 janvier 2017, **Madame Joëlle Jeanne Louise Angèle DOUVIN**, en son vivant retraitée, demeurant à SORGUES(84700), 29 Lotissement les Romarins, née à NICE (06000) le 6 juin 1951, veuve de Monsieur Jacques Edmond SEBBAH et non remariée, décédée le 19 avril 2021, à SORGUES (84700), en son domicile sus-indiqué, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Anne-Laurence CORTEZ, Notaire associé à CHATEAUNEUF DU PAPE, suivant procès-verbal en date du 19 mai 2021, dont copie authentique a été adressée au Greffe du Tribunal judiciaire d'AVIGNON le 20 mai 2021.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Anne-Laurence CORTEZ, Notaire associé à CHATEAUNEUF DU PAPE, 2 avenue Pierre de Luxembourg - BP 34, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament olographe et copie de ce testament.

Pour Avis.

Maître Anne-Laurence CORTEZ

3951118

Publié le 21/05/2021

Ecrit par le 11 juillet 2026

# Mme CAPEAU Solange



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 21 mai 2021 sous réserves d'incidents**

Par testament olographe en date du 1 mars 2005, **Madame Solange Josépha Delphine CAPEAU** en son vivant Retraitée, demeurant à CADEROUSSE (84860), 2 rue de l'Hôpital, née à AVIGNON (84000) le 20 mars 1923, décédée le 24 décembre 2020, à CADEROUSSE (84860), en son domicile sus-indiqué, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Coralie GLOMON, Notaire associé à COURTHEZON, suivant procès-verbal en date du 2 mars 2021, et, le prononcé de la saisine a été établi par Maître Anne-Laurence CORTEZ, notaire à CHATEAUNEUF DU PAPE, le 19 mai 2021, dont copie authentique a été adressée au Greffe du Tribunal judiciaire de CARPENTRAS le 20 mai 2021.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Anne-Laurence CORTEZ, Notaire associé à CHATEAUNEUF DU PAPE, 2 avenue Pierre de Luxembourg - BP 34, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du prononcé de la saisine auquel est annexé le procès-verbal de dépôt du testament olographe et copie de ce testament.

Pour Avis.

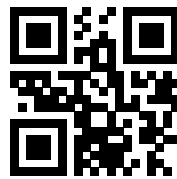
Maître Anne-Laurence CORTEZ

3951117

Publié le 21/05/2021

Ecrit par le 11 juillet 2026

# Mme **TEBOUL** veuve **DIAN**



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 21 mai 2021 sous réserves d'incidents**

**Avis de saisine de légataire universel - délai d'opposition**

**Article 1007 du Code Civil**

**Article 1378-1 du Code de Procédure Civile**

**Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 2 février 1999, Madame Yvonne **TEBOUL**, en son vivant retraitée, demeurant à AVIGNON (84000)13 boulevard Bertrand de Got, née à ORAN (ALGERIE), le 20 août 1928, veuve de Monsieur Albert **DIAN** et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à CARPENTRAS (84200), le 8 octobre 2020, a consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hélène SELLIER - DUPONT, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Hélène SELLIERDUPONT et Laurence GUILIÉ, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à AVIGNON (Vaucluse), 2 place Saint Lazare, le 6 mai 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le Greffe judiciaire d'AVIGNON, le 11 mai 2021. Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Patrick MARTINEL, notaire à LES ANGLÉS (30133) 10-12 avenue de Verdun, référence CRPCEN : 30093 chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

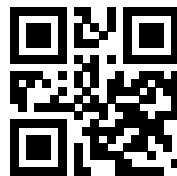
Pour insertion Le Notaire

3951107

Publié le 21/05/2021

---

# Mme TRIPIER Veuve RUFFIER



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 21 mai 2021 sous réserves d'incidents**

## **AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Aux termes de son testament olographe en date du 30 juin 2013, Madame Simone Suzanne Eugénie Henriette **TRIPPIER**, demeurant à SAINT-DIDIER (84210) 85 impasse des Genevriers Lotissement Les Cades, veuve de Monsieur Raymond **RUFFIER** a institué des légataires universels.

Ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description le 4 mai 2021 par Maître Caroline LACAZE-MARS, Notaire à PERNES-LES-FONTAINES (84210), duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Les oppositions à l'exercice de leurs droits seront formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Caroline LACAZE-MARS, notaire à PERNES LES FONTAINES (84210) 126 Avenue Charles de Gaulle, référence CRPCEN : 84046, dans le délai d'un mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

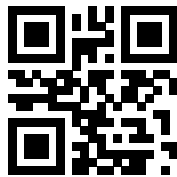
Ecrit par le 11 juillet 2026

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
3951082

Publié le 18/05/2021

---

## Mme BORDIN



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 21 mai 2021 sous réserves d'incidents**

*Etude de Maîtres Karine TASSY-KELCHER  
et Sébastien NARDINI,  
notaires associés à LAGNES (Vaucluse),  
110 Lotissement les Oliviers*

### **AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

**Article 1007 du Code civil**

**Article 1378-1 Code de procédure civile**

**Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 1er juin 1983,

Madame Suzette Herminie **BORDIN**, en son vivant retraitée, demeurant à GORDES (84220) 100 route de

Ecrit par le 11 juillet 2026

Murs.

Née à GORDES (84220), le 12 septembre 1931.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la règlementation fiscale.

Décédée à GORDES (84220) (FRANCE), le 3 mars 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien NARDINI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Karine TASSY-KELCHER et Sébastien NARDINI, notaires associés » titulaire d'un office Notarial à LAGNES (Vaucluse), 110 Lotissements les Oliviers, le 27 avril 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sébastien NARDINI, notaire à LAGNES (84800), 110 Lotissement les Oliviers, référence CRPCEN : 84017, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

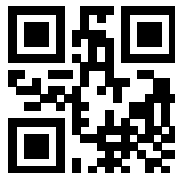
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3950997

Publié le 04/05/2021

---

## M. CHOSSON



**Attestation de parution sur [echodumardi.com](https://www.echodumardi.com)**

Ecrit par le 11 juillet 2026

**Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026**  
**Département : Vaucluse**  
**Cette annonce paraîtra le 21 mai 2021 sous réserves d'incidents**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**  
**Article 1007 du Code civil**  
**Article 1378-1**  
**Code de procédure civile**  
**Loi n°2016-1547**  
**du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 29 mars 1988,

Monsieur Maurice Auguste **CHOSSON**, en son vivant retraité, demeurant à MALAUCENE (84340) 8 cours des Isnards.

Né à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE (26260), le 25 avril 1934.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à MALAUCENE (84340) (FRANCE), le 27 octobre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Henri PASSEBOIS, Notaire Associé de la Société Civile « Stéphanie JEANJEANBOUDON, Henri PASSEBOIS et Olivier JEANJEAN, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à CARPENTRAS, 100 Avenue Wilson, le 26 mars 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-François SURDON, notaire à MONTEUX (84170), référence CRPCEN : 84041, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

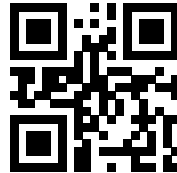
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

3950783

Publié le 02/04/2021

Ecrit par le 11 juillet 2026

# Mme CHATAIN



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 21 mai 2021 sous réserves d'incidents**



**SCP Stéphanie JEANJEAN  
BOUDON, Henri PASSEBOIS,  
Olivier JEANJEAN  
Notaires associés - Carpentras**

**AVIS DE SAISINE DE  
LEGATAIRE UNIVERSEL  
DELAI D'OPPOSITION Article 1007  
du Code civil Article 1378-1  
Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 6 juillet 2011, Madame Françoise Martine **CHATAIN**, en son vivant retraitée, demeurant à MAZAN (84380) 128 chemin des Ecoliers, maison de retraite EHPAD H. Sautel, née à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69400), le 13 décembre 1926, célibataire non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à MAZAN (84380) (FRANCE) le 18 janvier 2021, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphanie JEANJEAN-BOUDON, Notaire Associé de la Société Civile « Stéphanie JEANJEAN-BOUDON, Henri PASSEBOIS et Olivier JEANJEAN, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à CARPENTRAS, 100 Avenue Wilson, le 11 mars 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice

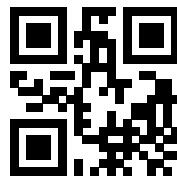
Écrit par le 11 juillet 2026

de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphanie JEANJEAN-BOUDON, notaire à CARPENTRAS (84200) 100 avenue Wilson, référence CRPCEN : 84037, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
3950677

Publié le 18/03/2021

---

## M. SIEFER



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 21 mai 2021 sous réserves d'incidents**

**Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition**

**Article 1007 du Code civil**

**Article 1378-1 Code de procédure civile**

**Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011,  
Monsieur Henri Joseph Marie **SIEFER**, en son vivant retraité, demeurant à SAINT-QUENTIN (02100), 7 rue de l'Arquebuse. Né à SAINT-QUENTIN (02100), le 26 avril 1925. Veuf de Madame Suzanne

Ecrit par le 11 juillet 2026

Jacqueline LERCHER et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à SAINT-QUENTIN (02100) (France) le 25 décembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Christophe VUATTIER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Dominique WINTREBERT, Jean-Christophe VUATTIER, Benjamin LECUYER et Benjamin DEBEAUVAIS, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à SAINT-QUENTIN (Aisne) 9 rue Anatole France, le 3 mars 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thierry SORRENTINO, notaire à SARRIANS 84260, référence CRPCEN : 84042, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS (84260) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

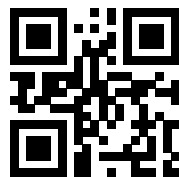
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3950652

Publié le 17/03/2021

---

## M. SANZ Thomas



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 21 mai 2021 sous réserves d'incidents**

Ecrit par le 11 juillet 2026

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**  
**Article 1378-1 Code de procédure civile**  
**Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 22 mars 2012,

**Monsieur Thomas SANZ**, en son vivant retraité, demeurant à SORGUES (84700) 211 avenue Georges Braque.

Né à SORGUES (84700), le 6 septembre 1930.

Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à CARPENTRAS (84200) (FRANCE), le 30 décembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par

Maître Pierre DOUX, notaire soussigné, membre de la Société dénommée « Pierre GAUTIER, Emmanuel COMTE, Pierre DOUX, Jean-Gaëtan AUBERT et Quentin GAUTIER, notaires, associés d'une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée titulaire de deux Offices Notariaux », sis à SORGUES (Vaucluse), 71 Allée des Moulins et à COUSTELLET, 80 C Route de Cavillon, MAUBEC (Vaucluse), le 16 février 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Pierre DOUX, notaire à SORGUES Vaucluse, référence CRPCEN : 84009, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

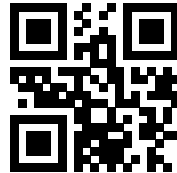
L'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament a été reçu par le Tribunal Judiciaire d'AVIGNON, le 26 février 2021.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
3950541

Publié le 03/03/2021

Ecrit par le 11 juillet 2026

# Mlle ROULET



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 21 mai 2021 sous réserves d'incidents**

## **AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

**Article 1007 du Code civil**

**Article 1378-1 Code**

**de procédure civile**

**Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 10 octobre 2004, **Mademoiselle Arlette ROULET**, en son vivant Retraitée, demeurant à GORDES (84220) clos des Pourquoiers.

Née à ETTERBEEK (BELGIQUE), le 28 septembre 1932. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Belge. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à APT (84400) (FRANCE), le 5 novembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guy FRAYCHINAUD, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Guy FRAYCHINAUD

- Christophe LERSY, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à GORDES, le 25 février 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Guy FRAYCHINAUD, notaire à GORDES (84220) rue des clastres, référence CRPCEN : 84030, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3950519

Publié le 02/03/2021

---

# Monsieur René RABET



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 21 mai 2021 sous réserves d'incidents**

## **AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

**Article 1007 du Code civil**

**Article 1378-1 Code de procédure civile**

**Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 3 juillet 2020, **Monsieur René RABET**, en son vivant retraité, veuf de Madame Mireile GARNIER, demeurant à CADENET (84160) 9 cours Voltaire EHPAD. Né à MARSEILLE (13000), le 23 avril 1931.

Décédé à CADENET (84160) (FRANCE), le 13 août 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Foulques de SABRAN PONTEVES, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Foulques de SABRAN-PONTEVES, Emmanuel DRUJON

Ecrit par le 11 juillet 2026

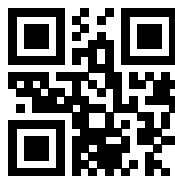
d'ASTROS notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à LOURMARIN, place de l'Ormeau, le 19 février 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me GERAUDIE, notaire à CUCURON (VAUCLUSE), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
3950481

Publié le 23/02/2021

---

## Monsieur Georges Julien ROGIER



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 21 mai 2021 sous réserves d'incidents**

### **AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Aux termes de son testament olographe **Monsieur Georges Julien ROGIER**, demeurant à CARPENTRAS (84200) 107 rue Colbert a institué des légataires universels. Ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description le 21 décembre 2020 par Maître Caroline LACAZE-MARS, Notaire à PERNES-LES-FONTAINES (84210), 126, avenue Charles de

Ecrit par le 11 juillet 2026

Gaule, suivi d'un acte complémentaire reçu par ledit notaire en date du 16 février 2021 duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Les oppositions à l'exercice de ses droits par les légataires universels seront formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Florence BRULE-GADIOUX, notaire à PERNES LES FONTAINES (84210) 460 Cours Frizet, dans le délai d'un mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

3950482

Publié le 23/02/2021